

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE
DE
GUNDOLSHEIM

68250

Téléphone : 03 89 49 61 59

Télécopie : 03 89 49 79 55

mairie.gundolsheim@wanadoo.fr



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du
10 Avril 2018

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUNDOLSHEIM SEANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de Gundolsheim s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Didier VIOLETTE.

Présents :

Les Adjointes DALLER Jean-Pierre et HUEBER Dominique

Les Conseillers : ABT Stéphane, BAUGENEZ Guy, FISCHER Philippe, FLIELLER Jean-Luc, GROSS Isabelle, HORN Renée-Marthe, KATZ Frédéric, LOMBARD Danielle et PAGNACCO Annabelle.

A donné procuration : MORELLE Colombe à FISCHER Philippe

Etaient excusés : DUPRAT Sylvie et VOINSON Michel

Assiste à la séance : MURÉ Jean-Claude, Secrétaire de Mairie

SONT INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

- Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance
- Point 2 : Etude du PV de la séance du 26 février 2018
- Point 3 : Fixation des taux d'imposition et des tarifs 2018
- Point 4 : Approbation du compte administratif, du compte de gestion et affectation du Résultat 2017
- Point 5 : Approbation du budget primitif 2018
- Point 6 : Travaux de rénovation de l'école
- Point 7 : Ecole : modification des rythmes scolaires
- Point 8 : Réfection du tableau électrique de la salle des fêtes
- Point 9 : Recouvrement de frais d'électricité
- Point 10 : Remboursement des parts sociales détenues au Crédit Agricole
- Point 11 : Instauration d'une limitation de vitesse à 30km/h
- Point 12 : Déplacement d'un chemin entre la rue du Schlosshof et le Villfassweg
- Point 13 : Location d'un terrain communal
- Point 14 : Tirage au sort des jurés d'Assises
- Point 15 : Organisation de l'opération géraniums
- Point 16 : Comptes rendus divers
 - Révision du PLU
 - Ruche pédagogique
 - Déneigement de l'accès à l'église Ste Agathe

POINT 1 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire propose, conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner M. Muré Jean-Claude, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil municipal désigne M. Muré Jean-Claude en qualité de secrétaire de séance du Conseil municipal.

POINT 2 : ETUDE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2018

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 26 février 2018 est approuvé et signé par tous les membres présents.

POINT 3 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION, TARIFS ET SUBVENTIONS 2018

- Fixation des taux des taxes locales :

Le produit attendu des contributions directes ayant été arrêté à la somme de 252 135 €, Monsieur le Maire propose au Conseil de maintenir les taux des taxes locales à leur valeur de 2017.

La répartition se fera de la manière suivante :

IMPOTS LOCAUX	BASE 2018	TAUX	MONTANT
Taxe d'habitation	844 600	17.79	150 254
Foncier bâti	597 900	9.80	58 594
Foncier non bâti	65 300	59.82	39 062
CFE	18 500	22.84	4 225
Total			252 135
Prélèvement GIR			- 54 155
Total pour la commune			197 980

- Fixation des tarifs :

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs selon le tableau ci-dessous :

	2018
TARIFS	€
Concession au cimetière - le m ² sur 15 ans	20
Concession au cimetière - le m ² sur 30 ans	40
Concession au columbarium : case pour 15 ans	500
Concession au columbarium : case pour 30 ans	800
Droit d'épandage au jardin du souvenir avec plaque	250
Droit de place : cirque - ventes diverses - marché	15
Photocopie	0.15
Stère de bois en fonds de coupe	16

- Fixation des subventions :

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

	2018
SUBVENTIONS ACCORDEES	€
Crédits de fonctionnement des écoles (par élève)	42
Cadeau de Noël pour les élèves de l'école de Gundolsheim (par élève)	14
Associations (AVG-SP-FC-Fabrique Eglise-UNC-Seniors)	300
Prévention Routière pour les écoles	50
FCG Jeunes licenciés sportifs	250
Groupement d'Action Social (personnel communal)	170
Union Départementale des sapeurs-pompiers	440
Société d'histoire de Rouffach	50
Voyages scolaires du Collège J. Moulin uniquement (par élève et par jour)	15
Association régionale d'aide aux handicapés moteurs	200
Les Restos du cœur	200
Aides Alsace pour la lutte contre le sida	200
APALIB Aide aux Personnes Agées	200
Banque Alimentaire du Haut-Rhin	200

Après étude et discussion, le Conseil, à l'unanimité :

- Maintient les taux des 4 taxes locales à leur valeur de 2017 conformément au tableau ci-dessus
- Approuve les tarifs et subventions conformément aux tableaux ci-dessus
- Décide de ne plus subventionner la Chorale qui n'a pas fourni de bilan financier ni de statuts comme cela avait été demandé à toutes les associations.

POINT 4 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RESULTAT 2017

M. le Maire quitte la salle de séance.

M. Jean-Pierre Daller, Adjoint au Maire, présente le Compte Administratif 2017 examiné en Commission des Finances et dont un exemplaire a été transmis à chaque conseiller.

Ce compte présente le résultat suivant :

Budget principal

Budget Principal	Résultat de clôture exercice 2016	Affectation du résultat 2016	Résultat 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	121 308.92		-154 227.43	-32 918.51
Fonctionnement	204 506.99	38 438.79	31 595.23	197 663.43
Total	325 815.91	38 438.79	-122 632.20	164 744.92

Budget annexe eau et assainissement

Budget Eau et assainissement	Résultat de clôture exercice 2016	Affectation du résultat 2016	Résultat 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	107 630.31		-7 590.93	100 039.38
Fonctionnement	31 403.20		7 538.62	38 941.82
Total	139 033.51	0.00	-52.31	138 981.20

Après étude et discussion, le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 et le résultat de clôture ci-dessus pour le budget principal et le budget annexe eau et assainissement. Il donne acte à M. le Maire et au secrétaire de mairie pour la bonne tenue des finances communales.

M. le Maire revient en séance.

Après s'être fait présenter tous les documents comptables de l'année 2017 et après avoir examiné le compte administratif, le Conseil déclare que le compte de gestion dressé par Mme Annie Blaison, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part et l'approuve à l'unanimité. Ce compte présente, à la clôture de l'exercice 2017

- en budget principal :
 - déficit d'investissement de 32 918.51 €
 - excédent de fonctionnement de 197 663.43 €
- en budget annexe eau et assainissement
 - excédent d'investissement de 100 039.38 €
 - excédent de fonctionnement de 38 941.82 €

chiffres identiques à ceux du compte administratif.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil procède ensuite, à l'unanimité, à l'affectation du résultat d'exploitation de 2017 :

- en budget principal : d'un montant de 197 663.43 € :
 - * pour 94 972.61 € au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
 - * et le solde de 102 690.82 € est repris au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
- en budget annexe eau et assainissement : d'un montant de 38 941.82 € :
 - * repris en totalité au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

POINT 5 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

M. le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2018 élaboré en commission des finances et dont une copie a été adressée à chaque conseiller avant la présente séance. Le budget est équilibré en recettes et en dépenses à :

- **Budget principal**

- Fonctionnement : 544 990.82 €
- Investissement : 527 128.01 €

Ces montants comportent notamment le détail suivant :

- En section de fonctionnement, un montant de 10 935.42 € est inscrit en dépenses imprévues (chapitre 022) et 10 455.40 € en virement à la section d'investissement (chapitre 023). Un crédit de 10 500 € est inscrit en charges de personnel (chapitre 012) pour le versement d'une gratification de fin d'année équivalente au salaire brut de chaque agent.

- En section d'investissement ont été inscrits : un total de 157 309.50 € de crédits 2017 reportés et des nouveaux crédits de 369 818.51 € dont 56 200 € pour le raccordement de la fibre optique, 10 000 € pour l'aménagement de l'atelier, 100 000 € pour la réhabilitation de l'école, 12 000 € pour le remplacement du tableau électrique de la salle des fêtes, 100 000 € pour la place de l'église et la rue de Verdun.

- **Budget annexe eau et assainissement**

- Fonctionnement : 116 941.82 €
- Investissement : 143 839.38 €

Un emprunt est en cours actuellement, l'état de la dette indique un capital restant à rembourser de 226 796.54 € pour le budget principal.

Après étude et discussion, les budgets primitifs 2018, principal et annexe eau et assainissement, sont approuvés à l'unanimité. Ils sont votés sur la base des chapitres sans opération.

POINT 6 : TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE

Dans le cadre de la démarche entreprise pour la rénovation et la mise aux normes de l'école la Rose des Vents, contact a été repris avec M. Laperelle, architecte et les bureaux d'étude électrique et chauffage-ventilation.

Les gros travaux ne pourront pas encore débiter durant les vacances de cet été, il conviendra au préalable de déposer un permis de construire dont l'instruction sera relativement longue.

Il y a lieu de confier la mission de maîtrise d'œuvre à un architecte pour la suite des opérations : avant-projet, permis, appel d'offres, direction des travaux, réception.

Le cabinet Laperelle Koscielski propose d'assurer cette mission pour un montant de 54 000 € TTC.

Vu le montant, il y a lieu d'effectuer une mise en concurrence pour le choix de l'architecte.

Après étude et discussion, le Conseil décide, à l'unanimité, d'engager une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de l'école.

POINT 7 : ECOLE : MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au sondage réalisé par l'équipe enseignante auprès des parents d'élèves, le Conseil d'école sollicite le retour à la semaine des 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018. 3 propositions d'horaires ont été approuvées par le Conseil d'école et l'horaire 8h-11h20 et 13h30-16h10 a pu être validé avec le périscolaire de Rouffach. La garderie du matin, assurée par l'Atsem et un agent du service technique, ne serait donc plus nécessaire puisque les enseignants seront présents à 7h50.

Après étude et discussion, le Conseil décide à l'unanimité :

- de repasser à la semaine des 4 jours de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi
- de fixer les horaires de classe suivants : 8h-11h20 et 13h30-16h10

POINT 8 : REFECTION DU TABLEAU ELECTRIQUE DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire indique que suite à de nombreux dysfonctionnements aléatoires, M. Stéphane Rubrecht de l'entreprise EBS est intervenu à plusieurs reprises sans trouver précisément la ou les pannes. Il conviendrait de refaire entièrement le tableau électrique de la salle des fêtes en remplaçant tous les appareillages. A cet effet, M. le Maire présente les devis suivants :

SUHR ELECTRICITE Rouffach	8 435.78 TTC
EBS Gundolsheim	8 888.40 TTC

Après étude et discussion, le Conseil décide à l'unanimité de confier les travaux à l'entreprise EBS pour un montant de 8 888.40 €.

POINT 9 : RECOUVREMENT DE FRAIS D'ELECTRICITE

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil décide de recouvrer les frais d'électricité avancés par la Commune pour le compte des associations :

Football Club	Club house	1 327 €
Ass Gestion Salle des fêtes	Salle des fêtes	2 132 €
Fabrique d'église	Eglise	561 €

POINT 10 : REMBOURSEMENT DE PARTS SOCIALES DETENUES AU CREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune détient des parts sociales auprès du Crédit Agricole pour un montant de 264.02 € ainsi que 250.58 € provenant de la dissolution de la Comcom de la Vallée Noble. Ces parts sociales très anciennes ont été acquises lors de souscriptions d'emprunts. Ces emprunts ayant été remboursés et certaines parts sociales n'existant plus dans les comptes de la banque, il n'y a plus lieu de les conserver.

Après étude et discussion, le Conseil, à l'unanimité, charge Madame le Trésorier :

- de solliciter le remboursement des parts sociales détenues au Crédit Agricole
- de procéder à la régularisation du bilan par opération non budgétaire faite par la trésorerie par débit du compte 1068 et crédit du compte 271.

POINT 11 : INSTAURATION D'UNE LIMITATION DE VITESSE A 30 KM/H

Suite à une entrevue avec les services du Conseil Départemental du Haut-Rhin, Monsieur le Maire propose l'instauration d'une zone 30 dans le centre du village afin de faire ralentir les véhicules et d'augmenter la sécurité. Durant la discussion qui s'engage, plusieurs conseillers proposent de réduire la vitesse dans toute la traversée de la commune. Il est également proposé de créer des aménagements afin de faire ralentir les automobilistes.

Après étude et discussion, le Conseil décide, par 10 voix pour, 2 abstentions (Isabelle Gross et Jean-Pierre Daller) et 1 contre (Jean-Luc Flieller qui propose 40km/h et des aménagements) :

- de limiter la vitesse à 30 km/h dans toute la traversée du village
- d'installer des panneaux 30 à chaque panneau d'entrée d'agglomération ainsi que rue du Nord
- de solliciter le déplacement du panneau d'entrée situé rue de Munwiller
- d'engager à terme une nouvelle étude de sécurité dans la traverse d'agglomération.

POINT 12 : DEPLACEMENT D'UN CHEMIN ENTRE LA RUE DU SCHLOSSHOF ET LE VILLFASSWEG

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. André Gwinner sollicite à ses frais le déplacement du chemin communal qui relie la rue du Schlosshof au Villfassweg le long de sa propriété. Il avait dans un premier temps sollicité l'acquisition du chemin, ce qui lui a été refusé. Le déplacement ne poserait pas de problème particulier. Il faudra cependant réaliser une enquête publique.

Après étude et discussion, le Conseil par 12 voix pour et 1 abstention (Colombe Morelle) donne son accord pour engager la procédure de déplacement du chemin dont les frais seront entièrement à la charge de M. André Gwinner.

POINT 13 : LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la reprise du lot de chasse n°1, Madame Simone Meili serait également disposée à louer le terrain communal de 71.86 ares, section 5 n° 148, longeant la forêt du Jungwald et précédemment loué par l'ancien chasseur.

Après étude et discussion, le Conseil décide de louer le terrain communal section 5 n° 148 de 71.86 ares à Mme Simone MEILI pour un loyer annuel de 1.63€ l'are (tarif 2017) indexé sur l'indice de fermage pour la Plaine du Rhin.

POINT 14 : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil procède au tirage au sort à partir de la liste électorale de six électeurs en vue de la constitution de la liste 2019 des jurés de la Cour d'Assises.

Sont tirés au sort : BEDARD Cédric, BOUGHRARA Maël, BIEHLE née BURGUNDER Christelle, LOHR Jean-Louis, HOANG Alexandre, SCHERMESSER Frédéric.

Un second tirage au sort avec les Communes de Westhalten et Osenbach désignera les 6 électeurs qui seront finalement proposés à M. le Président de la Cour d'Appel de Colmar. Lequel n'en retiendra en fin de compte que 2 pour dresser la liste définitive des jurés devant siéger en 2019.

POINT 15 : ORGANISATION DE L'OPERATION GERANIUMS

L'opération géraniums a été lancée avec les Serres du Florival à Raedersheim aux mêmes tarifs que l'année dernière : 1.60 € le plant et 9.50 le sac de terreau. La distribution des géraniums aura lieu vendredi 4 mai. Plusieurs Conseillers sont volontaires pour procéder à la distribution : Isabelle Gross, Stéphane Abt, Renée-Marthe Horn, Annabelle Pagnacco, Didier Violette, Jean-Pierre Daller et Dominique Hueber.

POINT 16 : COMPTES-RENDUS DIVERS

- **Révision du PLU**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, dans le cadre de la révision du PLU, les services de l'Etat avaient donné un avis défavorable au projet de la commune. Par courrier du 5 février, M. le Sous-Préfet admet que notre projet de PLU est finalement compatible avec le SCOT et les services de l'Etat viennent de lever les dernières réserves. L'enquête publique aura donc lieu du 14 mai au 14 juin prochain. Elle sera conduite par M. Christian ZIMMERMANN, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif.

- **Ruche pédagogique**

Philippe Fischer sollicite l'insertion sur le site internet de la commune d'une information concernant la ruche pédagogique.

- **Déneigement de l'accès à l'église Ste Agathe**

Il est confirmé que le déneigement de l'accès à l'église Ste Agathe sera assuré par la commune.

La séance est levée à 22h